



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-639

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques**

75-2022-09-01-00033 - Arrêté modifiant l'arrêté directorial  
n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le  
directeur général de l' AP-HP aux directeurs de groupes  
hospitalo-universitaires et aux directeurs ?? des hôpitaux ne relevant pas  
d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de  
pôles d'intérêt commun (1 page)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-09-01-00033

Arrêté modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l' AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

**Arrêté modifiant l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun**

**Le Directeur général  
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11 ;

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté du Centre national de gestion (CNG) du 7 juillet 2022 affectant Monsieur Hervé NARDIAS à l'Assistance publique – hôpitaux de Paris en qualité de directeur de l'hôpital San Salvador à Hyères à compter du 22 août 2022 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'annexe I de l'arrêté n° 75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 est modifiée comme suit :

**ANNEXE I**

Les agents auxquels les délégations prévues à l'article 1er sont consenties, sont :

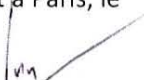
**1°) Groupes hospitalo-universitaires et hôpitaux :**

- Hôpital San Salvador :  
**M. Hervé NARDIAS, directeur,**

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

- 1 SEP. 2022

  
Nicolas REVEL